

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de convocation 09.12.2020
Nombre de membres - afférents au conseil municipal: 29 - en exercice : 29
Nombre de membres - présents : 28 - ayant donné procuration : 1 - absents : 0
Nombre de votants : 29 <u>Suffrages exprimés</u> : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de la Coubre, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

Etaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Nicolas HOREAU, Elise MANGALO, Philippe EGREMONTE, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Valérie DEVAUD, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILLAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Etaient absent.e.s et excusé.e.s : Madame Frédérique VIGNERON ayant donné pouvoir à Marie-Christine Belloc

Étaient absent.e.s : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Madame Dupeyron

C.M 16/12/2020	Service : Affaires sociales	Rapporteur
Délibération n° 2020/65	Intitulé de la délibération : mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables	Marc Maigné

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la note de Monsieur le Préfet de la Charente Maritime incitant les conseils municipaux à désigner en leur sein un.e élu.e référent.e COVID,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Appelé à désigner un élu référent,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

Désigne comme élue référente COVID, Madame Fabienne Jarriault, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires sociales

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
préfecture le 17.12.2020

Le Maire



Marc Maigné

Nieuil-sur-Mer, le 17.12.2020

Le Maire



Marc Maigné

